

AMÉNAGER LES ESPACES - PUBLICS -

Guide conseil pour les communes du Vaucluse

VAUCLUSE PROVENCE Attractivité

84 Vaucluse c|a.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Département de VAUCLUSE

Sommaire

Cinq points pour bien démarrer un projet d'aménagement d'espace public

2 Faire appel à des paysagistes-concepteurs ou des architectes
4 Prendre en compte le contexte et l'histoire des lieux à aménager
8 Participer au développement urgent des modes de déplacements doux
10 Conforter la renaturation des villes et des villages
14 Mettre en place des solutions d'aménagements provisoires et des versions tests

Aménager et requalifier les voies, les places, les parcs et les jardins

16 Les voies
18 Les places, espaces de convivialité
19 Les parcs et les jardins publics

Choisir les matériaux, les mobiliers et les végétaux

22 Les revêtements de sol et les bordures
25 Le mobilier urbain
27 Le végétal
36 Conseils de plantation

Document créé à l'initiative de Vaucluse Provence Attractivité ©
Textes, illustrations et crédit photographique CAUE de Vaucluse ©
Conception graphique KH Communication
Edition 2024 ©

1 Cinq points pour bien démarrer un projet d'**aménagement** d'**espace public**



1 Faire appel à des paysagistes-concepteurs ou des architectes

La qualité des espaces publics, lieux de vie et d'échanges est un élément de première importance pour le cadre de vie et l'attractivité de nos villes et villages. Les projets d'aménagement sur ces espaces doivent être à la hauteur de ces enjeux.

La valeur principale de l'aménagement qui sera perçue par l'usager et participera à l'image de la cité sera celle du paysage urbain et de sa qualité de vie.

Afin que cet aspect sensible de paysage soit bien au cœur des objectifs de ces aménagements, la conception générale et le pilotage de ces projets seront préférentiellement confiés à des paysagistes-concepteurs ou des architectes.

Les espaces publics urbains et particulièrement la voirie intègrent généralement des réseaux souterrains de desserte et d'évacuation des fluides. Les travaux de surface y sont très souvent liés, notamment au niveau de l'assainissement pluvial et de l'éclairage public. Les équipes de maîtrise d'œuvre de projets d'espaces publics doivent donc intégrer des bureaux d'études techniques spécialisés en voirie et réseaux divers (VRD).

Faire intervenir des équipes de maîtrise d'œuvre pilotées par des paysagistes-concepteurs ou des architectes

▸ Placer la qualité des paysages urbains et du cadre de vie en position centrale dans les objectifs du projet

- Concevoir les projets d'espace public pour répondre à des objectifs d'amélioration du fonctionnement urbain, de qualité de vie, et de mise en valeur des paysages urbains.
- S'appuyer sur une maîtrise d'œuvre spécialisée dans le fonctionnement et les paysages urbains permettra de s'assurer de la bonne prise en compte de ces dimensions à chaque étape du projet.

▸ Intégrer dès le début de la démarche l'ensemble des éléments en lien avec le projet

- Prendre en compte les domaines du paysage, de l'urbanisme, du fonctionnement urbain, du patrimoine, de l'environnement, de la réglementation (accessibilités PMR et pompiers notamment), des modes doux, de la gestion des eaux pluviales, des réseaux ...
- Prendre attache selon besoins dès la réflexion sur le cahier des charges de la consultation de maîtres d'œuvre, avec les services en charge de ces domaines (CAUE, UDAP, CD84, concessionnaires réseaux) et de représentants d'usagers...

▸ Exiger une maîtrise d'œuvre pilotée par un paysagiste-concepteur ou un architecte

- Demander dans vos cahiers des charges de consultation de maîtres d'œuvre que cela soit un paysagiste-concepteur ou un architecte qui soit en position de mandataire dans les équipes de maîtrise d'oeuvre.
  Dans cette configuration, le paysagiste-concepteur ou l'architecte a la charge de la conception et du suivi général du projet.
- Les bureaux d'études techniques (VRD) viennent en appui technique sur des points particuliers (à l'instar de la répartition des tâches entre architecte et ingénierie technique pour les projets de bâtiments).
- Ces bureaux d'études techniques viennent dans cette logique en position de cotraitant, même si leur part financière dans les contrats de maîtrise d'œuvre est la plus élevée.



Plan masse (phase AVP) projet d'aménagement de la place de la Bourgade (Grillon) - Maîtrise d'œuvre Green concept (paysagiste) et Cereg (Ingénierie VRD) 2013



Demander les autorisations d'urbanisme obligatoires pour les projets d'aménagement d'espaces publics		
Aménagements en secteurs protégés	(PA)*	(DP)*
Création ou modification de tout espace public (voie, place, parking...) concerné par : - Un périmètre MH - Un Site Patrimonial Remarquable (SPR) - Un site inscrit ou classé ou en instance de classement - Une réserve naturelle	**X**	
Aménagements hors secteurs protégés	(PA)*	(DP)*
Aménagement comprenant entre 10 et 50 emplacements de stationnement		**X**
Aménagement comprenant plus de 50 emplacements de stationnement	**X**	
Aménagement comprenant des murs de plus de 2m de hauteur, ou d'affouillement/d'exhaussement du terrain existant de plus de 2m et sur une suface de plus de 100m^2	**X**	

Présenter et discuter vos orientations de projet avec les services instructeurs (UDAP...) ou de conseils (CAUE, agence d'urbanisme...) avant de déposer vos dossiers.

Ces dossiers de demande d'autorisation sont à faire réaliser par les maîtres d'œuvre du projet. N'oubliez pas de le spécifier dans vos cahiers des charges de consultation de maîtrise d'œuvre.

**(PA) : Permis d'aménager - *(DP) : Déclaration préalable de travaux*

2 Prendre en compte le contexte et l'histoire des lieux à aménager

Les projets d'aménagement d'espaces publics sont, dans la plupart des cas, des travaux de reprises d'aménagements existants, notamment d'aménagements datant de la période 1970/1980 qui ont fait la part belle au « tout voiture ». Il s'agit souvent aujourd'hui de revenir à des situations d'usages plus piétonniers et aussi plus accessibles en vélo.

Interroger l'histoire des lieux pour valoriser les sites et les patrimoines est un préalable qui peut aider à faire les bons choix d'aménagement.

Engager la réflexion sur l'aménagement par une analyse large du contexte actuel et passé des lieux à aménager

- **Situer la voie, la place, leur rôle et leur fonctionnement dans la trame des voies** qui organisent la ville, le village, le quartier, historiquement et actuellement.

- **Reconnaître le paysage urbain environnant**, le type de bâti en front de rue ou de place, les vues, les éléments patrimoniaux qu'il met en perspective.

- **Connaître les époques de constitution de l'espace public** et l'histoire de ses éventuels agencements successifs.

- **Identifier les bâtiments spécifiques** en présence et les **principaux axes de circulation** traversants.

- **Identifier les éléments particuliers** qui structurent ou structuraient anciennement l'espace (arbres de hautes tiges, éléments de petit patrimoine utilitaire ou autre : fontaine, lavoir, cours d'eau qui a pu être recouvert…).

- **Identifier les fonctions anciennes** de la place au regard des fonctions actuelles.

- Identifier s'il s'agit ou non, de tout ou partie d'**un espace issu de la démolition de bâtiments** et comment les façades du bâti conservé ont été recomposées.



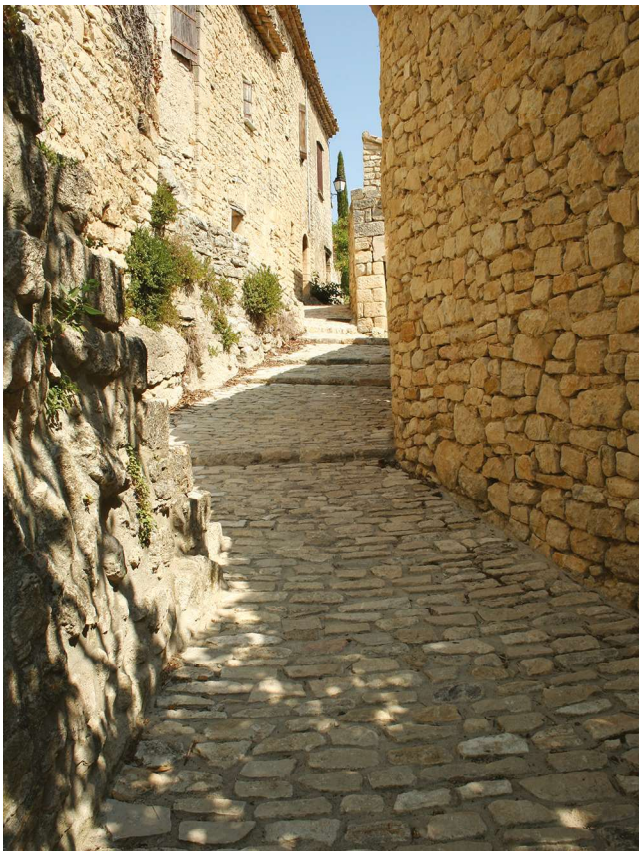
La place Genty Pantaly au début du XXe siècle, l'immeuble à gauche du château n'existe plus aujourd'hui (Gordes)

Mettre en scène les ruelles et les places de la trame médiévale des centres anciens

▸ La trame des rues et des places qui façonnent les paysages urbains des centres anciens plonge généralement ses racines dans des **origines médiévales**, voire pour quelques-unes antiques.

▸ Dans ces centres anciens, **des rues étroites en anneaux concentriques** desservent fréquemment un bâti développé autour des noyaux castraux. Les places, points singuliers des villes, viennent généralement en parvis des anciens lieux de pouvoir religieux ou séculier. Ces lieux de vie sociale étaient calibrés pour les déplacements pédestres ou à dos de cheval ou d'âne, pour le transport des denrées et matériaux dans des charrettes. Les places et espaces à usage de marché étaient les plus vastes. Des petites placettes étaient équipées de fontaine pour l'alimentation en eau des habitants.

▸ **Les calades**, traitement de sols traditionnels sur les voies en pente, fait de « matériaux de cueillette locale » (pavage de pierres calcaire posées sur chant ou galets selon les sites de colline ou de plaine) étaient conçues pour le roulage des charrettes et pour évacuer les eaux des pluies d'orage caractéristiques du climat méditerranéen.



Calade récemment restaurée dans le vieux village (Le Crestet)

▸ La mise en valeur de ces éléments patrimoniaux est à intégrer dans les projets en centre ancien. Il est notamment intéressant d'y réfléchir au niveau de plans d'ensemble (pour mettre par exemple en évidence, par des traitements spécifiques, le tracé d'une rue reprenant celui d'un ancien rempart, une ancienne traversée urbaine, tel quartier, telle place, hiérarchiser une trame de voies historiques…)

Valoriser la présence des fontaines et des lavoirs

▸ **Ce petit patrimoine incontournable des villes et villages provençaux** est un élément important à prendre en compte dans les projets de valorisation de l'espace public.

▸ **La restauration de leur éventuel approvisionnement en eau de source** est à considérer. Le réemploi des écoulements des trop-pleins pour la création d'un fil d'eau peut servir de parti d'aménagement pour une place, une rue ou un quartier.

▸ **La récupération de l'eau** peut aussi alimenter des réserves d'arrosage pour les jardins et les espaces verts.



Le cours des Platanes au début du XXe siècle (Mondragon)

Prendre en compte la place spécifique du végétal dans les villes et villages provençaux

Au cœur de nos cités historiques au caractère essentiellement minéral, le végétal accompagne l'architecture tant pour l'embellissement que pour le confort thermique d'été. L'arbre et la treille sont plantés pour tempérer la rue, la place et la maison des ardeurs du soleil.

La place centrale des grands arbres d'ombrage

Les arbres occupent une place de choix dans l'espace public méridional : sujets puissants magnifiant et ombrageant les places, alignements majestueux mettant en scène la perspective des cours et les entrées des cités.

Constitué d'arbres souvent plus que centenaires, ce **patrimoine majeur de nos paysages urbains** est depuis plusieurs décennies fortement malmené par le chancre du platane. Des stratégies de remplacement sont à l'œuvre.

Le caractère plutôt confidentiel et privé du fleurissement

Les jardins et les cours, souvent clos de murs, sont le **prolongement naturel de l'espace de vie des maisons.** Ils abritaient traditionnellement des plantes nourricières (arbres fruitiers, treilles de vigne, espèces potagères et condimentaires…).

Côté rue, treilles et plantes fleuries accompagnent ponctuellement le seuil des maisons. Le fleurissement est donc, en cœur de ville, plutôt réservé aux jardins et aux parcs.



Mail de platanes ombrageant la place des Carmes (Avignon)

Opter pour des modèles d'aménagement favorables aux piétons et aux cyclistes

Laisser à l'histoire les modèles d'aménagement du « Tout voiture » issus des Trentes Glorieuses

Durant les Trente Glorieuses, la circulation automobile dans le centre des villes et des villages est perçue comme un véritable progrès. De fait, pratiquement tout l'espace public y a été réaménagé pour prioriser ce mode de déplacement. De nombreuses places publiques ont ainsi été transformées en aires de stationnements.

Le modèle d'aménagement des voies était **la chaussée « en toit » bordée de 2 trottoirs et caniveaux.** Les piétons étaient cantonnés sur les trottoirs pour leur sécurité. De nos jours, ce modèle d'aménagement demeure majoritaire dans nos villes et villages.

Parallèlement, durant les années 1970, l'étalement urbain pavillonnaire et les zones commerciales éloignent une part des habitants des centres-villes et génère la création d'un phénoménal réseau routier pour desservir ces nouveaux quartiers et les relier aux centres.



Aménagement d'une ruelle villageoise type année 1960/1970 priorisant la circulation automobile - Chaussée en toit avec fils d'eau latéraux et étroits trottoirs

PIÉTON VS VOITURE

En ville, la surface nécessaire au déplacement ou au stationnement d'une voiture est entre 15 et 35 fois supérieure à celle qu'occupe un piéton.

Développer des stratégies d'aménagement permettant de donner plus de place aux piétons et aux cyclistes dans les villes et villages

À partir des années 1980 s'est amorcée **« la reconquête » des centres anciens par les piétons :** consécutivement au phénomène massif d'étalement urbain, générant de vastes paysages de bâtis souvent jugés banals, la valorisation des centres anciens est devenue un enjeu d'importance pour l'attractivité et l'identité des villes et villages.

Cela passe notamment par **la valorisation de leurs espaces publics.** Il s'agit de leur redonner une capacité et qualité d'accueil, comme espaces de vie et d'animation en y limitant la place de la voiture au profit des piétons.

Plus récemment, dans des objectifs d'amélioration du cadre de vie, de diminution de la pollution atmosphérique et sonore et de lutte contre la crise climatique, se sont développées d'importantes **politiques d'aménagement visant à favoriser la pratique du vélo en ville.**



Requalification de la rue Carreterie (Avignon)
Aménagement semi-piétonnier récent en zone de rencontre (zone 20 km/h), constitué d'un plateau unique de façade à façade sans bordure ni mobilier de délimitation des circulations véhicules

3 Participer au développement urgent des modes de déplacements doux

Dans la course qui est engagée contre le dérèglement climatique, le développement des déplacements pédestres et en vélos pour les trajets sur de courtes distances, en remplacement des déplacements motorisés est un enjeu de taille. Les décisions des communes en termes d'aménagement des espaces publics sont un levier fort pour inciter les habitants à opter pour ces modes de déplacements doux.

Concevoir des aménagements favorables aux déplacements piétonniers

- Identifier, avec les habitants et les acteurs locaux, **les possibilités de piétonnisation** de secteurs des centres-villes ou villages.

- **Identifier les pôles générateurs de déplacements quotidiens** qui paraissent intéressants à desservir à pied (écoles, aires sportives, secteur de commerces de proximité…) Les quartiers des écoles peuvent être de très bons points de départ pour initier cette trame.

- **Créer des aires de stationnement en périphérie** desservant ces secteurs piétonnisés.

- Réflechir en terme de **réseaux d'itinéraires piétonniers plutôt que sur la base d'itinéraires isolés.**

COURTS MAIS IMPACTANTS

En France, les trajets en voiture de moins de 5 km génèrent entre 10% et 20% des émissions des gaz à effet de serre.

- **Sécuriser les parcours piétonniers** en réduisant au mieux les vitesses de circulation et en rendant plus lisibles les secteurs et itinéraires où la priorité est donnée aux piétons.

- **Offrir de la qualité paysagère et du confort thermique d'été** (ombrage) sur ces parcours. Mettre en valeur les points patrimoniaux rencontrés.

- **Identifier et jalonner les principaux itinéraires** piétonniers avec des panneaux de signalisation directionnelle indiquant la distance et le temps de parcours à pied vers les pôles d'intérêt de la commune.

- Adapter avec les autorités responsables **la desserte de transports en commun pour favoriser les déplacements pédestres** dans la cité.



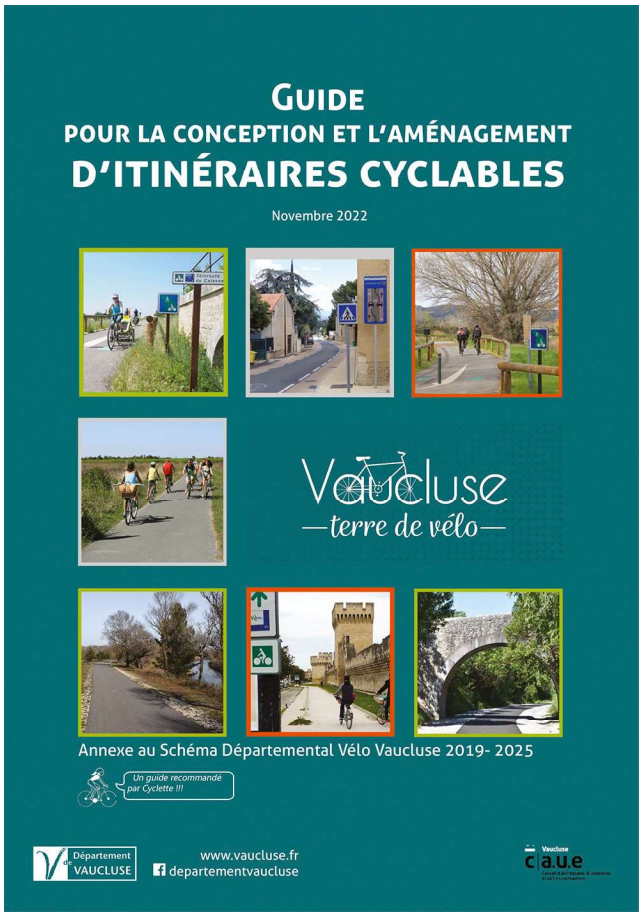


Requalification / Piétonnisation de la place de la Mairie, 2019 (Vaugines)

Mettre en place des itinéraires cyclables favorisant les déplacements vélos au quotidien

▸ **Identifier les pôles générateurs de déplacements quotidiens** intéressants à desservir par des itinéraires cyclables (en premier lieu écoles, aires sportives, secteur de commerces de proximité, quartiers résidentiels périphériques…).

▸ **Intégrer les schémas d'itinéraires cyclables** locaux dans le maillage des itinéraires cyclables d'échelle intercommunale, voire s'appuyer sur celui du Schéma Départemental Vélo Vaucluse 2019-2025 (SDVV).



« Guide pour la conception et l'aménagement d'itinéraires cyclables » - Document d'accompagnement du Schéma Départemental Vélo Vaucluse 2019-2025 - Conseil Départemental de Vaucluse 2022

LOM À VÉLO

Depuis 2020, la loi LOM renforce l'obligation, pour les gestionnaires de voiries, de créer des itinéraires cyclables lors de réalisation ou de rénovation des voies urbaines.

▸ **Procéder par étape,** après identification des pôles à desservir, comme préconisé dans le guide du SDVV :

- Repérer les itinéraires les plus directs et sécurisés,
- Étudier les options de modification des circulations véhicules au bénéfice des déplacements cyclables,
- Définir les types d'aménagement cyclable en section courante (il en existe huit sortes). Voir le « Guide pour la conception et l'aménagement d'itinéraires cyclables » du SDVV,
- Jalonner et réaliser une première sécurisation des itinéraires retenus,
- Mettre en place, selon les besoins, des aménagements provisoires en version d'essai, pour évaluer la pertinence et affiner les choix d'aménagement, notamment avec les usagers,
- Par la suite, monter en gamme dans la sécurisation et le confort de ces itinéraires.

▸ Mettre en place un «écosystème vélo» :

- Communiquer avec les habitants et les scolaires,
- Organiser des manifestations sur ce thème,
- Installer du mobilier pour le stationnement vélo, des points d'entretien et de réparation des vélos…



Piste cyclable longeant la route de Vedène (Morières-les-Avignon)

4 Conforter la renaturation des villes et des villages

Rafraîchir les villes et les villages en été

Avec le réchauffement climatique, les épisodes de canicules et de sécheresse tendent à s'accentuer en fréquence et en intensité. Dans nos villes et villages très minéralisés ces phénomènes favorisent la formation « d'ilots de chaleur » qui peuvent affecter le confort de vie et la santé.

- **Planter en priorité des grands arbres feuillus** sur les espaces publics pour amener de l'ombrage l'été et une climatisation naturelle grâce à l'évapotranspiration de leur feuillage.

- **Recenser le patrimoine arboré** pour mettre en place un plan de gestion et de développement de ce patrimoine.

- **Installer en complément des plantes grimpantes** sur des treilles ou directement **sur les façades** pour tempérer les espaces publics et l'intérieur des bâtiments.

- Déployer sur l'ensemble des quartiers urbanisés la **trame des grands arbres et des plantes grimpantes** qui protègent traditionnellement les places et rues des centres anciens du soleil d'été.

- **Désimperméabiliser les sols aux abords des plantations** pour permettre leur alimentation par les eaux de pluie.

- **Recenser le patrimoine arboré** pour mettre en place **un plan de gestion** et le développement de ce patrimoine.

+ 2% DE FRAÎCHEUR

En période de forte chaleur, en milieu urbain, 10% de végétation en plus peut atténuer de 2°C la température extérieure.



Treille de vigne dans le centre-ville (Visan)



Tilleul ombrageant la place de la Mairie (Vaugines)

Gérer autant que possible les eaux pluviales en surface

La gestion des eaux pluviales en milieu urbain est un point particulièrement important à prendre en compte en région méditerranéenne. Les précipitations s'y font surtout sous forme d'averses générant le ruissellement de gros volumes d'eau, suivies de longues périodes de sécheresse. Ces phénomènes tendent à s'accentuer avec le changement climatique en cours.

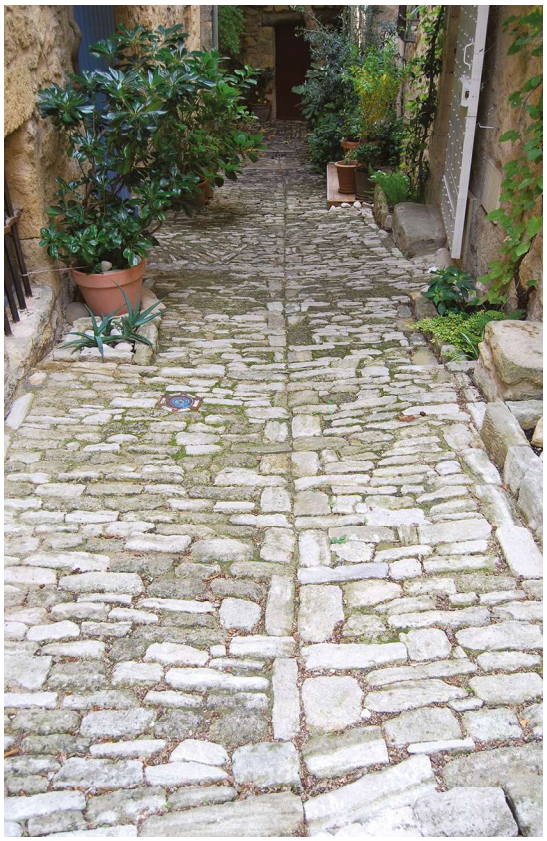
Intégrer la gestion des eaux pluviales dans tout projet d'aménagement d'espace public

- C'est un sujet autant technique que paysager. Le règlement des pentes, le traitement des fils d'eau, la part de ce qui peut être géré en surface ou canalisé en souterrain, les possibilités de rétention/infiltration in situ, d'usages et traitements paysagers sont autant de points qui vont nourrir la conception des projets d'aménagement.

- Dans certains cas, les aspects «eaux pluviales» peuvent même être **le fil conducteur de projets d'aménagement.**

- Prendre en compte **les documents officiels sur les risques naturels** (risques inondations et ruissellement), les risques de pollutions et les obligations liées aux lois sur l'eau.

- Faire systématiquement le point sur **les risques de ruissellement** sur et aux abords des secteurs de projet, notamment en collectant les connaissances locales sur ces risques (ces éléments sont à rappeler dans les cahiers des charges pour les missions de maîtrise d'œuvre).



Fil d'eau comme élément esthétique structurant du calepinage d'une ruelle caladée (Ansouis)



Sols plantés et noue de rétention/infiltration des eaux pluviales en accompagnement d'un cheminement piétonnier public et d'une limite d'espaces privatifs, Résidence le « Carré Vert » Démarche BDM* *Quartier Durable Méditerranéen (Entraigues-sur-la-Sorgue)

Privilégier la gestion des eaux pluviales en surface avec des fils d'eau et des noues, en désimperméabilisant, voire végétalisant les sols

La gestion en surface des eaux pluviales est généralement plus économique à l'investissement et à l'entretien plutôt que dans des tuyaux ou des installations souterraines.
Dans le contexte des sécheresses accrues dues au changement climatique, l'eau pluviale doit aussi être considérée comme un atout dans l'aménagement urbain et non plus comme une simple contrainte « à évacuer ».

▸ Rechercher des solutions qui permettent une rétention provisoire, voire des infiltrations sur place



Cours d'école après travaux ©PNR Luberon (Bonnieux)

▸ Retenir et infiltrer les eaux pluviales sur place en milieu urbain

- Utiliser des revêtements de sol perméables (sur les places et allées piétonnes, les emplacements de stationnement, les aires de jeux, dans les cours d'école...).
- Prévoir des espaces plantés (fosses de plantation d'arbres, noues, espaces verts en creux et bassins de rétention plantés...).



Cours d'école avant travaux ©PNR Luberon (Cabrières-d'Avignon)



Cours d'école après travaux ©PNR Luberon (Cabrières-d'Avignon)

Désimperméabiliser les cours d'écoles

Ce programme national actuellement en développement cible les très nombreuses cours d'école qui ont été couvertes d'enrobé. Il vise à améliorer l'environnement et le cadre de vie des enfants, à lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains, ainsi qu'à faire des économies en infiltrant les eaux pluviales sur place.

Lutter contre l'érosion de la biodiversité

L'interdiction de l'usage des pesticides sur les espaces verts publics et la voirie (2017), étendue aux jardins particuliers (2019) puis à un grand nombre d'autres types d'espaces extérieurs urbains privés (copropriétés, hôtels, terrains de camping, parcs d'attraction, zones commerciales, espaces verts sur les lieux de travail, établissements d'enseignement, établissements de santé, cimetières...) renforce le rôle que peuvent jouer les villes et villages en termes de refuges de biodiversité.
La renaturation des villes et villages doit également être repensée dans ce sens.

- **S'appuyer sur les trames vertes et bleues** définies au SRADDET pour renaturer les villes et villages, dans le schéma régional. Y intégrer notamment la renaturalisation des berges des cours d'eau.

- **Implanter** dans les espaces verts autant que possible **les trois strates végétales** (herbacés, arbustes et arbres) à l'instar de ce qui se rencontre en milieu naturel.

- **Favoriser** dans les plantations **les plantes hôtes ou nourricières** de l'avifaune ou des insectes pollinisateurs locaux.



Chemin caladé bordé d'arbustes et vivaces méditerranéennes (Oppède-le-Vieux)



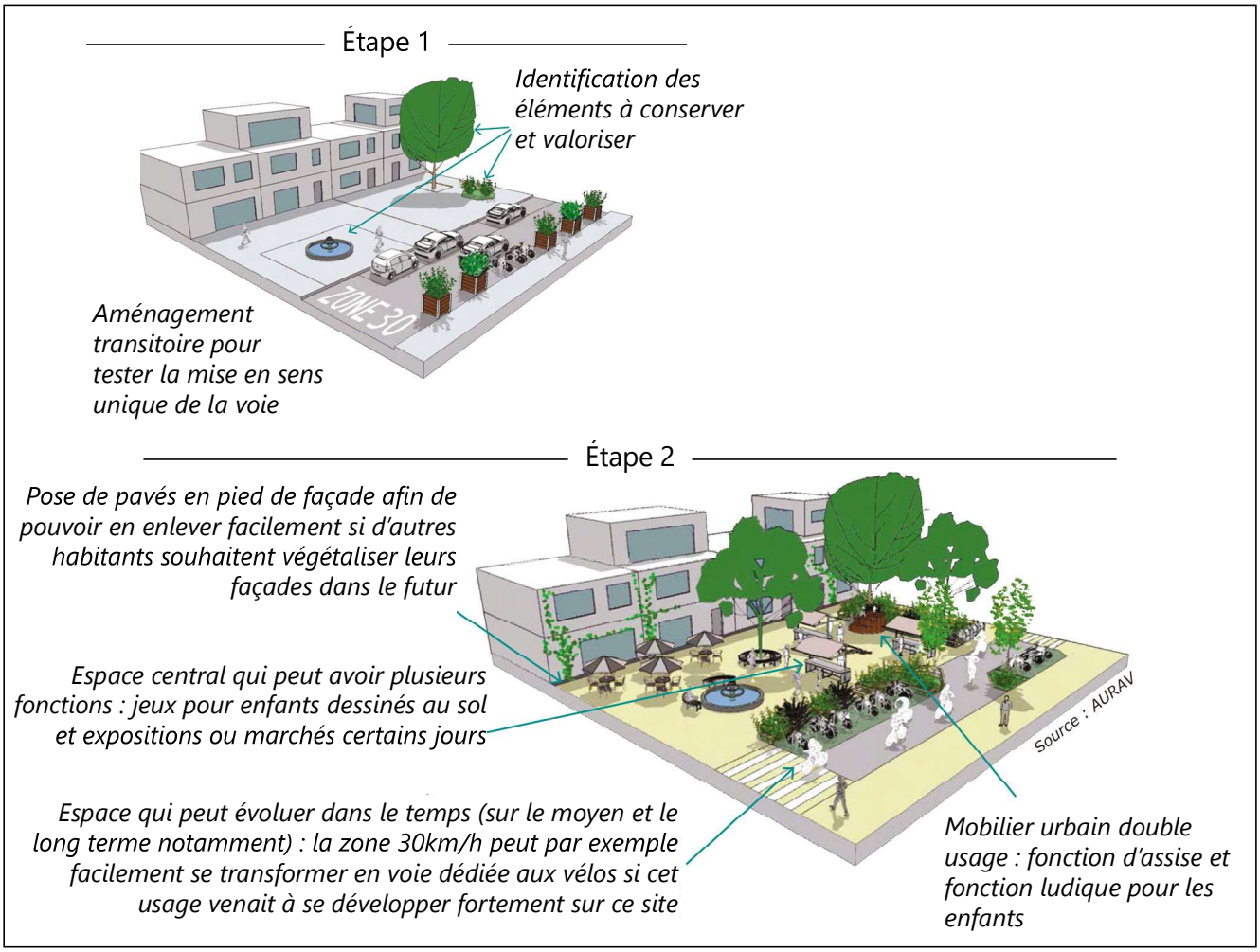
Berges de la Sorgue bordées d'arbres amateurs de fraicheur (Le Thor)

5 Mettre en place des solutions d'aménagements provisoires et des versions tests

Quand les moyens pour aménager un espace public sont limités, ou dans un objectif de frugalité, de conception participative ou d'évolutivité de projets complexes, il est possible de réaliser des requalifications d'espaces publics en passant par des étapes d'aménagements transitoires.
Cela peut être particulièrement intéressant quand les orientations d'aménagements impliquent des changements importants d'habitudes (changement de sens de la circulation, piétonnisation, report de circulation...).

Les quatre étapes à prévoir pour un aménagement transitoire

- **Composer au mieux avec l'existant** dans le sens des orientations souhaitées, **avec des dispositifs provisoires simples et peu onéreux.**
- **Tester le fonctionnement projeté** avant d'aménager définitivement.
- **Évaluer dans la concertation** la pertinence des aménagements mis en place en recueillant les avis des usagers, riverains, services gestionnaires...
- **Ajuster avec les parties prenantes** les dispositifs initialement prévus.



Exemple de deux étapes d'aménagement transitoire et progressif pour passer d'un espace public avec une voie en double sens vers un secteur plus piétonnier et cyclable requalifié.

Source : Charte Qualité et Environnement des espaces publics de la ville d'Avignon (document Aurav 01/2022)



2 Aménager et requalifier les voies, les places, les parcs et les jardins

1 Les voies

Valoriser le patrimoine des rues des centres anciens

▸ Rechercher **la sobriété du traitement** et débarrasser l'espace public de tous les éléments encombrants superflus (jardinières, panneaux signalétiques obsolètes, publicité…).

▸ Employer des **matériaux qualitatifs** pour les revêtements de sol et pour les fils d'eau (pavages en pierre naturelle, bétons de sol…).

▸ Par des **aménagements « d'ambiance piétonne »,** renforcer les secteurs où la priorité est donnée aux piétons et aux cyclistes. Privilégier pour cela, si les conditions de trafic le permettent, les aménagements de chaussée de type plateau traversant sans trottoir.

▸ **Éviter en ville,** notamment en entrée de ville, **les linéaires de terres pleins centraux,** - même plantés - qui donnent un caractère routier aux voies, incitent à la vitesse, voire occultent parfois les perspectives.

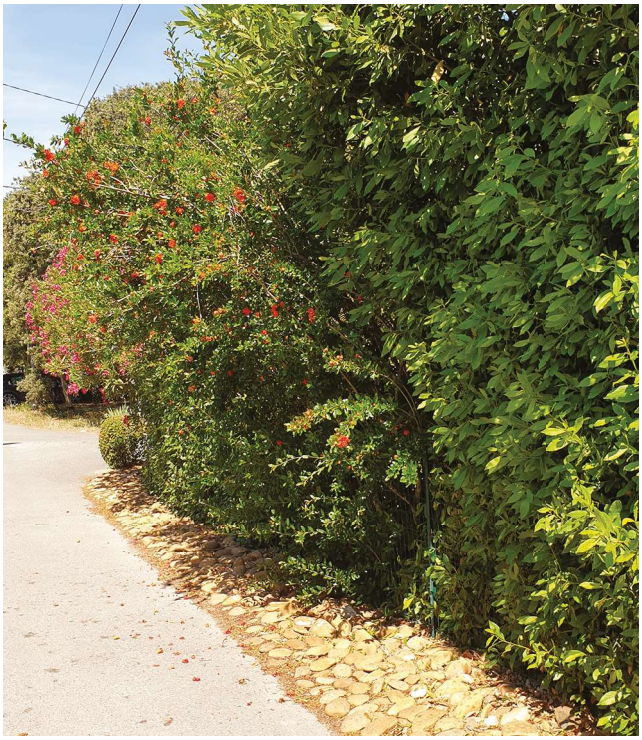
Arborer les voies pour apporter confort d'été et qualité de paysage

▸ Planter **des arbres feuillus de hautes tiges** en accompagnement des voies des centres et des périphéries. Le développement des circulations en mode doux se fera d'autant mieux qu'un bon confort thermique d'été aura été établi sur ces voies.



Plantation de platanes résistants, Platanus Vallis Clausa © (La Tour-d'Aigues)

▸ Inciter à **la végétalisation des clôtures** donnant sur les voies publiques avec des haies libres mixtes, en particulier dans les zones pavillonnaires et d'activités où les clôtures occupent une très grande place dans le paysage. Penser à traduire ces orientations dans les documents ou règlements de lotissement.



Haie libre mixte composée de laurier tin, laurier noble, grenadier à fleurs et laurier rose (Châteauneuf-de-Gadagne)

Aménager les voies urbaines en intégrant les déplacements cyclables

▸ Faire appel à des **bureaux d'études spécialisés** en mobilité, urbanisme, paysage... pour développer des politiques d'aménagement visant à renforcer les déplacements urbains en modes doux ou collectifs.

▸ **Faire le point des attentes** sur les modes actifs (enquêtes auprès des associations, des habitants...).


Voie verte autour des remparts (Avignon)


Tour des remparts (Avignon)

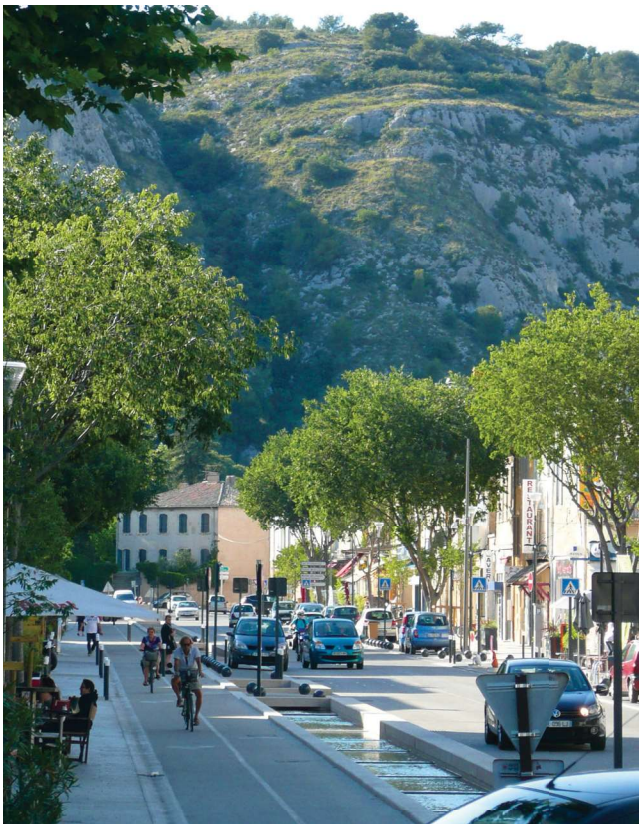
Porter une attention particulière à la qualité des paysages des entrées de ville

▸ **Planter de grands alignements d'arbres** notamment pour requalifier les zones commerciales ou d'activités qui se trouvent sur les axes. Cela incitera aussi au ralentissement (par effet de rétrécissement visuel de l'emprise de la voie) et apportera du confort pour les déplacements doux en été.

▸ **Traiter de façon sobre les giratoires**, selon les cas avec des plantations d'arbres de première grandeur et/ou des arbustes en accord avec la végétation environnante.
Pour la mise en valeur de l'entrée de ville ou du quartier, l'aménagement des abords du carrefour est généralement plus important que celui de l'anneau central.

GRANDS MAIS PAS CACHOTTIERS

Contrairement à une haie, des arbres de haute tiges plantés le long d'une voie ne masquent pas les devantures commerciales et les enseignes qui la bordent.


Cours Léon Gambetta (Cavaillon)

2 Les places, espaces de convivialité

Donner un caractère très polyvalent aux places

▸ Préserver **le caractère ouvert des places** pour permettre une grande souplesse d'usages, implanter notamment les éléments de mobilier urbain de façon à ne pas gêner la polyvalence des usages.

▸ Identifier **les pratiques existantes et souhaitées** en distinguant les fonctions qui participent à l'animation ou aux échanges, de celles qui contribuent au repos.

▸ Déterminer la **juste place dédiée aux terrasses des cafés et restaurants,** l'agencement et l'aspect d'éventuelles terrasses, notamment celles qui sont couvertes.



Place du jardin des Fontaines (Sérignan-du-Comtat)

Créer des espaces conviviaux et confortables

▸ **Réorganiser la circulation motorisée et le stationnement** au profit d'espaces piétonniers généreux.

▸ Planter des arbres feuillus de première grandeur pour **ombrager abondamment** les lieux en été et cela même sur des espaces modestes.

▸ **Désimperméabiliser une part des sols** pour faire bénéficier la végétation en place de l'apport de l'eau des pluies (tours de pied d'arbre de dimension confortable, espace jeux de boules...).

▸ Équiper la place en mobilier permettant la **convivialité**.

PLACES & ARBRES

Un ou quelques arbres remarquables font parfois toute l'âme d'une petite place.



Partie bien ombragée de la place Montfort (Vaison-la-Romaine)

3 Les parcs et les jardins publics

Favoriser la flore et la biodiversité locale

▸ **Mettre en scène la flore locale** dans les parcs et jardins publics, pour valoriser le patrimoine et le caractère méditerranéen des jardins, accueillir l'entomofaune (insectes) et l'avifaune (oiseaux) locales, limiter l'entretien et présenter au public les essences pour la création de jardins privés.

▸ Optimiser les continuités entre les différents espaces végétalisés de la ville et rechercher des liaisons avec les espaces naturels environnants **(trame verte)** pour favoriser la biodiversité locale.

Penser à la résilience des aménagements pour faire face au changement climatique

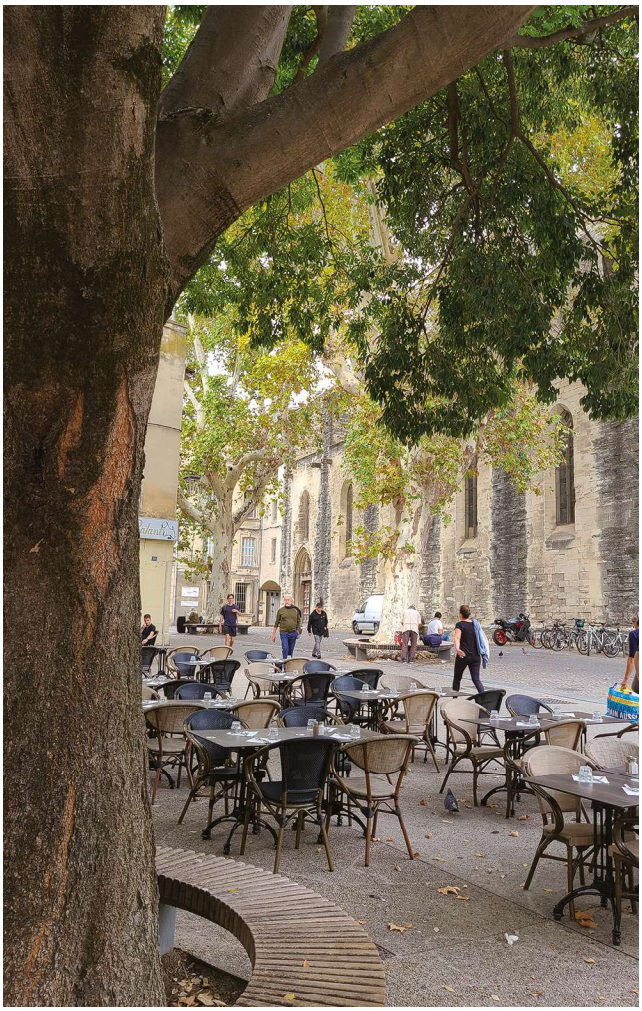
▸ Orienter les choix de plantations vers **des végétaux très résistants aux sécheresses.**

▸ Aménager l'espace en pensant aux **eaux pluviales comme ressource pour les plantations,** récupérer ces eaux dans des réseaux de fossés d'infiltration, utiliser des revêtements de sols perméables pour les allées et aires de stationnement attenantes afin de permettre l'absorption des eaux sur place.

▸ Créer **des lieux ombragés** par de grands arbres feuillus et des tonnelles végétalisées sur les façades des bâtiments pour le bon accueil du public en saison chaude.



Jardins du Palais des Papes présentant une belle collection de plantes bien adaptées aux sécheresses méditerranéennes (Avignon)



Sous l'ombrage d'un grand micocoulier place Saint-Didier (Avignon)

Créer des parcs et des jardins pour développer le lien social

▸ Aménager les parcs et jardins de façon à pouvoir accueillir des **manifestations, notamment pédagogiques et festives** en lien avec l'environnement et la nature.

▸ Développer les **jardins familiaux ou partagés** en gestion par des associations locales. Ces espaces intéressants tant au niveau paysage que social peuvent participer à des requalifications d'entrées de ville, d'espaces verts collectifs ou publics, de friches en devenir, voire faire partie de programmes de logements neufs.



Jardins familiaux (Sarrians)

Limiter les surfaces en prairie ou en pelouse

▸ **Limiter l'emploi des prairies et pelouses** au strict nécessaire (pour les aires de détente et les terrains de sports).

▸ **Réserver ces surfaces aux secteurs frais** (en plaine) ou bénéficiant d'un arrosage par de l'eau brute prélevée à proximité.

▸ **Remplacer les pelouses sur les petits espaces par des massifs d'arbustes méditerranéens,** des plantes couvre-sol bien résistantes à la sécheresse ou des grandes graminées.

▸ **Penser aux fauches différenciées** selon les secteurs d'usage, pour limiter l'entretien, donner un aspect plus naturel et favoriser l'accueil de l'entomofaune et l'avifaune.



Parterres de vivaces bien adaptées au climat méditerrannéen (Parc du Clos Folard (Morières-les-Avignon)

3 | Choisir les matériaux, les mobiliers et les végétaux



1 Les revêtements de sol et les bordures

Désimperméabiliser les sols pour une meilleure gestion des eaux pluviales et l'alimentation des végétaux à proximité

▸ Intégrer autant que possible dans les projets une part de revêtements de **sols perméables** (gravier, clapicette…) afin de retenir des eaux sur site, **pour assurer une part de l'alimentation des végétaux** en place et limiter les volumes d'eaux à gérer en aval.

Harmoniser les teintes des revêtements de sol avec ceux du cadre bâti ou naturel

▸ Choisir pour les pierres de pavage, les bétons de sol, les graviers et clapicettes, des **teintes en harmonie avec celles de la pierre à bâtir ou des terres locales.**

▸ Pour les bétons de sol, **utiliser des agrégats de gros calibre** qui ont un rendu esthétique plus satisfaisant, notamment dans les secteurs patrimoniaux. Ils présentent généralement une meilleure résistance mécanique et aux salissures.

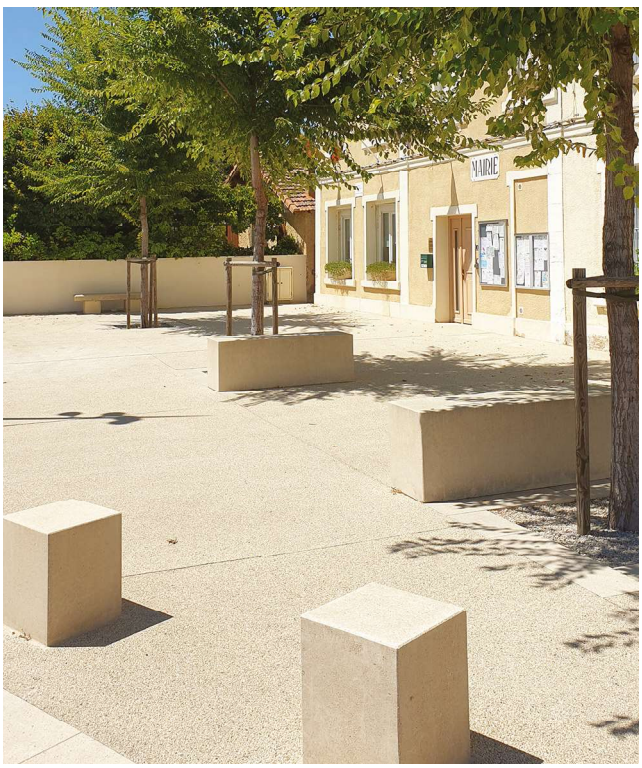
▸ **Consulter l'ABF** (Architecte des Bâtiments de France) pour ces choix dans les secteurs patrimoniaux protégés (périmètres Monument Historique et Site Patrimonial Remarquable).

Composer les calepinages des revêtements de sol avec le tracé des fils d'eau

▸ **Concevoir les fils d'eau et caniveaux comme des éléments de projet** qui viennent organiser le dessin du calepinage des revêtements de sol et mettre en scène l'espace public.



Fil d'eau en pavage pierre, un élément esthétique du dessin de la chaussée



Harmonie de teintes entre revêtement de sol en béton désactivé, éléments de mobilier en pierre et traitement des façades, place de la Mairie (Travaillan)

Mettre en scène l'espace de la place et les vues qu'elle offre

▸ **Organiser la composition de l'espace en s'appuyant sur les vues et perspectives,** les axes des façades principales le délimitant ainsi qu'autour des éléments de patrimoine en présence (fontaine, monument, trame de grands arbres...).

▸ **Opter pour des aménagements de surface en plateau unique** allant de façade à façade, sans bordurage ni marquage appuyé du tracé des éventuels passages de chaussées.

▸ **Choisir des revêtements de sol qualitatifs,** autant que possible en pierre naturelle ou autres **matériaux naturels d'aspect brut** (clapicette, graviers...) en harmonie de teinte avec celle de la pierre de construction et des revêtements de façades du bâti historique délimitant les lieux.



Calade de pierre sur la place de la Fontaine (Saignon)



Piétonnisation sans aménagement spécifique de la place de la Fontaine (Buisson)

PIÉTONNISER, C'EST FACILE !

Piétonniser une place sans aménagement spécifique ? Facile ! Il suffit parfois d'installer quelques panneaux réglementaires et un peu de mobilier pour faire la place belle aux piétons ! Résultat immédiat : un espace sans voiture, du temps pour apprécier le changement, réinvestir l'espace, affiner les choses, réfléchir aux aménagements...

Utiliser des matériaux naturels bruts pour leur résistance, leur patine et leur réemploi

▸ **Éviter les pavages ou bordure en béton imitant la pierre** et les bétons matricés imitation «pavage». Ils sont nettement moins onéreux à l'achat mais ils vieillissent généralement assez mal (la pierre naturelle acquiert une belle patine avec le temps).

▸ **Composer avec des éléments de forte épaisseur pour les pavages et les bordures.** Ils ont l'avantage, outre leur résistance, d'être réutilisables en cas de reprise ou de travaux ultérieurs. Proscrire les dallages de grandes dimensions, trop fragiles au roulage.

▸ Vérifier **les caractéristiques techniques** des pavages et bordures en pierres naturelles notamment selon le secteur géographique du projet, par rapport à leur résistance au gel.



Calepinage de dallages et pavages de pierre sur un aménagement piétonnier, place du Marché, en berge de la Petite Sorgue, (Le Thor)

Privilégier les matériaux d'extraction locale

▸ **Préférer les pierres et agrégats d'extraction locale ou proche** pour des questions d'approvisionnement, de suivi dans le temps (remplacement d'éléments) et d'impact environnemental.



Sol en calade de pierre calcaire locale et sablé stabilisé rustique mettant en scène en parvis de l'entrée du vieux village (Oppède-le-Vieux)

2 Le mobilier urbain

Harmoniser et limiter le mobilier urbain

▸ Ne pas encombrer l'espace public, implanter les éléments de mobilier en préservant au mieux le **caractère polyvalent de l'espace public,** c'est-à-dire en le laissant le plus libre possible.

▸ Utiliser les éventuels emmarchements, murets existants ou en projet pour permettre leur usage comme assise.



Ancienne banquette en pierre sous les murs du château, place Genty Pantaly (Gordes)

Prévoir du mobilier pour le stationnement des vélos

▸ Installer systématiquement des **arceaux à vélo,** par petits groupes, sur les points d'accueil du public et à proximité des commerces. Outre le côté pratique, cela participera à la promotion de ce mode doux.

▸ Installer des **abris vélo sécurisés** sur les lieux d'échanges multimodaux.

▸ Penser aux **bornes de recharge** pour les vélos à assistance électrique.



Mobilier pour le stationnement de vélos, cours Rigot (Violes)

Mettre en discrétion les conteneurs à déchets

▸ Mettre autant que possible **en discrétion** les conteneurs à déchets (systèmes de conteneurs enterrés).

▸ Prévoir pour les conteneurs en surface la mise en place **d'enclos en ferronnerie, éventuellement végétalisés** avec des plantes grimpantes.

▸ Demander l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) pour les implantations de ces équipements en secteur patrimonial protégé (Périmètre Monument Historique - MH et Site Patrimonial Remarquable - SPR).



Plantations en pleine terre et bacs à déchets enterrés de la rue Carreterie (Avignon)

Choisir du mobilier en matériaux d'aspect brut

▸ Choisir des bancs, corbeilles, bornes, candélabres, grilles et corsets d'arbre, support de signalétique… **en bois et/ou en acier d'aspect brut** (teintes oxydées notamment).

L'aspect brut de ces matériaux est celui qui se marie le mieux avec le patrimoine bâti et se patine bien avec le temps.

Intégrer au mieux les éléments de signalétique

▸ **Limiter la signalisation horizontale (peinture)** sur les chaussées, les parkings, les places, aux abords de sites patrimoniaux.

▸ **Choisir les implantations de panneaux** de façon à ce qu'elles ne viennent pas perturber les vues et perspectives.

▸ **Penser à indiquer** sur certains panneaux de signalisation directionnelle des **temps de parcours** à pied/en vélo pour encourager ces modes de déplacement.



Pupitre en lave émaillée Place de la Colonne (Fontaine-de-Vaucluse)

Planter en pleine terre et limiter l'emploi des jardinières

▸ Planter la végétation urbaine au maximum en pleine terre dans des **fosses de plantation correctement dimensionnées aux besoins** des végétaux. Les plantations seront plus durables et moins consommatrices en eau.

▸ **Favoriser l'installation de « micro-jardins » et de plantes grimpantes en pied de façade** sur rue, dans des petites fosses en pleine terre ou dans des poteries. Cette végétalisation peut se faire de manière participative avec les habitants.


Plantations en pleine terre en pied de façade (Le Thor)

▸ **Limiter les plantations en jardinières** très gourmandes en arrosage et qui ont tendance à encombrer l'espace public.


Plantation en pleine terre de vivaces et d'arbres de Judée Place de l'Eglise (Le Thor)

3 Le végétal

Les arbres

Planter et replanter des grands arbres

▸ Planter des **arbres feuillus de première grandeur** sur les places, les avenues, aux entrées des villes et des villages.

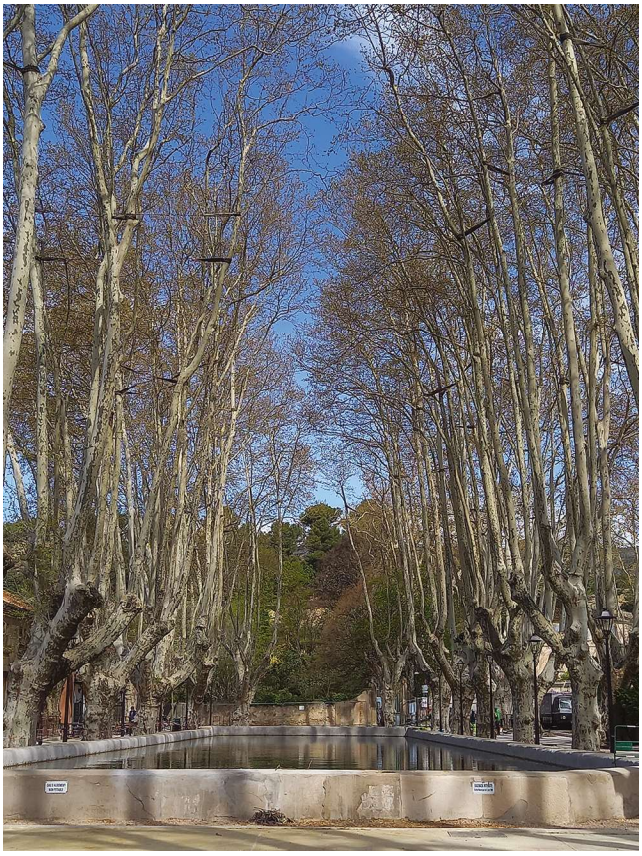
▸ Se limiter à la **petite gamme éprouvée d'essences « urbaines »** feuillues bien adaptées au climat méditerranéen et aux conditions locales des différents milieux vauclusiens :

- Pour les **arbres feuillus de première grandeur** à planter dans les rues et sur les places, choisir parmi les essences de références utilisées depuis longue date dans les villes de notre région : en premier lieu **micocoulier, tilleul, frêne méditerranéen,** et plus secondairement, érable champêtre, orme résistant, sophora du Japon. Le platane résistant, variété assez nouvellement créée peut aussi être intéressant, mais il n'y a toutefois pas encore beaucoup de retour d'expérience sur la résistance de cette nouvelle variété (créée en Vaucluse) sur le long terme.
- Pour les **arbres de plus petite venue**, la palette est sensiblement plus large,
- Pour les essences à utiliser dans les parcs et jardins, les choix peuvent être beaucoup plus variés.

▸ Mettre en place des **programmes de gestion et de remplacement du patrimoine des grands arbres** (type charte de l'arbre ou autre), notamment pour les communes dont les platanes ont été mis ou risque d'être mis à mal par le chancre coloré.



Grands micocouliers de la place Saint-Didier (Avignon)



Platanes remarquables autour du Bassin de l'Étang - Site Inscrit (Cucuron)

Éviter de planter oliviers et conifères sur les places et dans les rues

▸ **L'olivier est globalement peu adapté à l'environnement urbain** en termes d'image (c'est un arbre de verger), de milieu (c'est un arbre de lumière) et de fonction (faible ombrage, fort encombrement au sol, salissures dues aux fruits…). L'olivier trouve sa place hors la ville, plutôt en verger pour requalifier d'anciennes terrasses agricoles aux abords de la ville ou du village.

▸ **Les conifères et autres arbres à feuillage persistant font de l'ombre en hiver, ce qui n'est pas souhaitable en ville.**
Par ailleurs, les pins ont des racines très traçantes qui déforment fréquemment les revêtements de sol.
De plus, les cyprès et autres conifères proches émettent de grandes quantités de pollens allergisants.


Tilleul (Saint-Trinit)


Frêne à feuilles étroites (L'Isle-sur-la-Sorgue)

S'appuyer sur les bonnes pratiques pour un développement durable et harmonieux des arbres et maîtriser les coûts de leur gestion

▸ Exiger des arbres en forme fléchée, notamment pour les arbres d'alignement

Les arbres menés en pépinière sous cette forme développeront un port plus naturel et nécessiteront moins de travaux de taille leur vie durant.

▸ Prévoir des fosses de plantation conséquentes

La plantation d'arbres de première grandeur sur des espaces revêtus nécessite la création de fosses de plantation de grand volume pour assurer leur bon développement (10 à 15 m^3 minimum). Le maintien d'une surface perméable autour du tronc est nécessaire (surface en gravier, grille d'arbre ou pavés posés sur sablon).



Frêne à feuilles étroites avec une confortable surface perméable plantée d'arbuste à son pied, rue Cabassole (Avignon)

▸ Faire pratiquer la taille douce

La taille douce comme l'élagage raisonné sont des pratiques respectueuses de la physiologie de l'arbre. Elles permettent de préserver l'esthétique et la santé du sujet en augmentant sa longévité.
Cette taille, qui consiste notamment à alléger les branches charpentières, doit se faire durant le repos végétatif de l'arbre (après la chute des feuilles). La taille douce est certes plus coûteuse, mais elle est nettement plus durable (une intervention généralement tous les 8 à 10 ans sur les arbres à maturité).

▸ Poursuivre la lutte contre le chancre coloré du platane

Il y a nécessité réglementaire de combattre le chancre coloré du platane. La désinfection des outils d'élagage entre chaque platane et des godets d'engins de terrassement dès lors qu'ils ont été en contact avec les racines de ces arbres sont notamment obligatoires. La présence d'arbres atteints par le champignon doit être signalée en préfecture. La replantation de platanes résistants est interdite sur les emplacements des souches de platanes contaminés et dans les périmètres prophylactiques alentours.

Se renseigner auprès de la FREDON PACA qui est un centre de ressource pour cette lutte sur le département.



Frênes à fleurs plantés en alignement et accompagnés d'essences vivaces et arbusives (Le Thor)

Faire son choix parmi les essences de référence en Vaucluse

Les arbres de première grandeur à planter, en sujet unique pour ombrager une placette, accompagner un édifice, en mail ou alignement pour structurer une place ou une aire de stationnement, souligner la perspective d'une voie... ou ombrager un parc.



Micocoulier du parc du Château de la Chapelle à Châteauneuf-de-Gadagne

Micocoulier de Provence
Celtis australis :
h. 15/20 m et Ø 6/8 m - feuillage fin et mat
• tous sols sauf trop argileux
• bonne résistance à la sécheresse - enracinement profond
• croissance moyenne



Frênes à l'Isle-sur-la-Sorgue

Frêne à feuilles étroites
Fraxinus angustifolia :
h. 15/18 m et Ø 7/9 m - port élancé en début de croissance
• tous sols (sauf ph acide) y compris calcaires et secs
• bonne résistance à la sécheresse
• croissance rapide
• racines assez superficielles
Le Fraxinus excelsior, frêne plus septentrional, est à planter sous nos latitudes en bord de rivière



Platane à Fontaine-de-Vaucluse

Platane résistant
Platanus Platanor ®
« Vallis Clausa » :
h. 30/40 m et Ø 15/20 m
• ombrage et port majestueux
• préfère les sols avec humidité en profondeur
• croissance rapide
• racines puissantes
• utiliser exclusivement cette variété résistante au chancre coloré et à l'Anthracnose

Les arbres de moyenne venue, pour accompagner une voirie secondaire, un espace restreint...
Parmi les essences bien adaptées :



Érable de Montpellier
Acer monspessulanum :
h. 7/8 m et Ø 3/4 m
• arbre à petites feuilles caduques, dorées en automne
• sols calcaires et secs
• excellente résistance à la sécheresse
• croissance lente



Arbre de Judée
Cercis silicastrum :
h. 6/8 m et Ø 3/4 m
• petit arbre caduc
• floraison rose remarquable, avant les feuilles
• tous sols, même calcaires
• excellente résistance à la sécheresse
• croissance moyenne
• racines profondes



Frêne à fleurs
Fraxinus ornus :
h. 6/8 m et Ø 3/4 m
• petit arbre caduc
• floraison blanche et fructification intéressantes
• tous sols même calcaires
• bonne résistance à la sécheresse
• croissance moyenne

Les arbustes et les plantes vivaces

Privilégier l'emploi de la flore méditerranéenne résistante à la sécheresse

Le renforcement des périodes de sécheresse et les exigences de la préservation de la biodiversité en ville offrent l'opportunité de mettre encore plus en avant la végétation méditerranéenne dans les espaces verts. La flore méditerranéenne recèle une foule d'essences parfaitement adaptées pour constituer des haies, des massifs ou des parterres fleuris.

Ces végétaux rustiques peuvent aisément se substituer aux surfaces de gazons et autres massifs d'annuelles tout en exigeant moins d'arrosage et d'entretien.

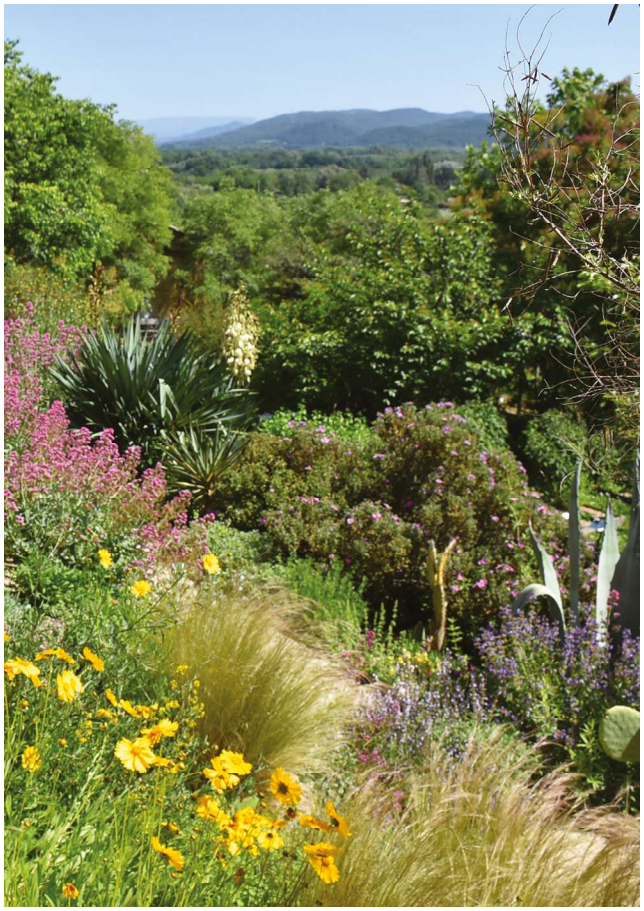
Le choix des essences tiendra compte des deux grands types de sol du Vaucluse (ceux des plaines alluviales aux terres parfois lourdes et ceux des reliefs calcaires caillouteux et très secs) et des risques de gel sur les reliefs du Ventoux, des Monts de Vaucluse et du Luberon.

50000 ARBRES EN VAUCLUSE

Ce dispositif mis en place par le Département permet l'accompagnement technique et financier d es c ollectivités Vauclusiennes pour planter arbres et arbustes. Une belle opportunité à saisir par les collectivités ! https://www.vaucluse.fr/nos-territoires/la-preservation-des-paysages-vauclusiens/favoriser-la-nature-en-ville-1609.html

C'EST SIMPLE !

Les spécificités des palettes végétales des 16 unités de paysages, identifiées dans l'Atlas des paysages du Vaucluse, pourront aussi éclairer vos choix.



Palette végétale méditerranéenne dans le Jardin des plantes tinctoriales - Jardin communal labellisé « Jardin Remarquable » (Lauris)



Composition de vivaces et arbustes aux feuillages persistants - Jardin de la Louve - Labellisé « Jardin remarquable » (Bonnieux)

Les arbustes pour la création de haies

▸ Privilégier les plantations de haies libres et constituées de mélanges d'essences

Ce type de haie qui demande beaucoup moins d'entretien, est souvent esthétiquement plus intéressant (aspect plus souple et évoluant au rythme des saisons et floraisons…).

Elles sont aussi appréciées pour leur bonne résistance aux maladies et ravageurs.

Ces haies offrent une plus grande richesse en terme de biodiversité (accueil de l'entomofaune et de l'avifaune).

Le mélange d'essences à feuillage persistant et d'essences caduques fleuries sur un ou deux rangs permettra de créer des haies à la fois opaques et très animées tout au long des saisons. De multiples combinaisons sont possibles selon l'effet recherché.



Bignone formant une haie sur un muret de clôture

▸ Choisir des végétaux adaptés aux dimensions souhaitées des haies

Choisir des végétaux qui, au stade adulte, auront les dimensions adaptées à l'usage de la haie. Les travaux de taille se limiteront à une taille en épaisseur pour contenir l'emprise de la haie. Le fait de ne pas trop tailler les haies en hauteur favorise aussi la biodiversité.

▸ Prescrire dans les documents d'urbanisme la plantation de haies mixtes en accompagnement des clôtures donnant sur l'espace public

Prescrire dans les documents d'urbanisme, les cahiers des charges d'aménagement et les réglements de lotissement, la plantation de ce type de haies, particulièrement pour les quartiers pavillonnaires et les zones d'activités, où les haies et les clôtures occupent une part très importante du paysage.

ALLERGIQUES !

Ne pas planter dans les quartiers urbanisés des haies de conifères aux pollens allergéniques (cyprès, thuya…).

Parmi les essences méditerranéennes particulièrement adaptées aux haies



Laurier tin
Viburnum tinus **:**
h. 2/3m et Ø1,50m
• arbuste à feuilles persistantes vert sombre
• floraison blanche janvier/mars
• peu exigeant sur la nature du sol
• supporte l'ombre



Filaire à feuilles étroite
Phillyrea angustifolia **:**
• arbuste h. 2/3m à beau feuillage persistant
• tous sols
• pour haies libres
• croissance assez rapide
• autres espèces : Phillyrea latifolia
• petit arbre (h. 4/5m) à feuilles plus larges



Nerprun alaterne
Rhamnus alaternus **:**
h. 4/5m et Ø 2m
• arbuste à beau feuillage persistant vert sombre
• sols caillouteux et bien drainés
• supporte la concurrence racinaire des arbres



Pistachier lentisque
Pistacia lentiscus **:**
h. 1/3m et Ø 2/5m
• arbuste à feuilles persistantes à puissante odeur de résine
• petite fructification en drupes rouge
• peu exigeant sur la nature du sol



Buis
Buxus sempervirens **:**
h. 6m et Ø 2m
• grand arbuste à petites feuilles persistantes vernissées
• Indifférent à la nature du sol
• croissance lente
• se taille très bien
• autres espèces : Buxus balearica
• croissance nettement plus rapide

Les arbustes pour la création de massifs et les plantes vivaces

▸ Pour le fleurissement, privilégier **des arbustes et des vivaces méditerranéennes** à faibles besoins en matière organique, en engrais et en eau et disponibles localement. Des bulbeuses et des annuelles adaptées au sec peuvent venir en complément.

▸ Utiliser pour le fleurissement en complément des essences méditerranéennes à floraison printanière ou début d'été, des essences à longue floraison pour obtenir **un fleurissement étalé sur toute la belle saison** (gauras, sauges, nepetas, achillées, onagres...).

▸ Composer avec un nombre limité d'essences pour donner, avec les teintes de floraison et les textures des feuillages, du caractère et de l'harmonie à vos aménagements.

Essences méditerranéennes fleuries particulièrement adaptées aux massifs



Amélanchier
Amelanchier ovalis :
h. 2/3m & Ø 1,5/2m
• arbuste à feuilles caduques
• floraison blanche en avril/mai
• tous sols
• apprécie le calcaire
• supporte très bien la taille



Myrte
Myrtus communis :
h. 2/3m et Ø 1m
• arbuste à petites feuilles persistantes et aromatiques
• fleurs blanches
• petits fruits violacés
• préfère les sols souples et bien drainés
• nombreuses variétés



Gattilier
Vitex agnus-castus :
h. 4/5m et Ø 2/3m
• arbuste à grandes feuilles palmatilobées caduques et aromatiques
• floraison en épis bleus juin/juillet
• supporte tout type de sol



Grenadier
Punica granatum :
h. 4m et Ø 3m
• arbuste à feuilles caduques
• fleurs rouges/ oranges en juin/juillet puis fruits
• tous sols
• variété sans fruit : Punica granatum 'Flore pleno'



Perovskia
Perovskia atriplicifolia :
h. 1m et Ø 0,80m
• arbrisseau à feuilles caduques aromatiques gris vert
• à tailler court en fin d'hiver
• fleurs en épis plumeux bleus/violets en été
• sols légers et bien drainés



Buplèvre
Bupleurum fruticosum :
h. 1,50m et Ø 1m
• arbrisseau à feuilles persistantes vernissées vert lumineux
• floraison jaune vert en juin/août
• apprécie les sols bien drainés
• autre espèce : Bupleurum spinosum



Coronille
Coronilla glauca :
h. 1m Ø 1m
• arbrisseau à feuilles persistantes vert bleuté
• floraison de fin janvier à début avril, fleurs jaune intense
• sol pauvre caillouteux et bien drainé
• autre espèce : Coronilla emerus



Ciste
Cistus X purpureus :
h. 1,20m et Ø 1,25m
• arbrisseau à feuilles persistantes/ odorantes en été
• fleurs roses en début d'été
• sol sec parfaitement drainé
• très nombreuses espèces et variétés : Cistus salvifolius, Cistus x corbiarensis,...



Dorycnium
Dorycnium hirsutum :
h. 0,60m et Ø 0.80m
• arbrisseau à feuillage gris, dense et compact
• petites fleurs blanc rosé en mai/juin
• préfère les sols pauvres et bien drainés



Euphorbe
Euphorbia Characia :
h. 0,20m et Ø 0,50m
• vivace à feuilles persistantes rayonnantes
• floraison vert-jaune en mars/juin
• sols pauvres caillouteux parfaitement drainés
• autre espèce : Euphorbia myrsinites



Ballote
Ballota pseudodictammus :
h. 0,60m et Ø : 0,60m
• vivace à port en coussin
• feuillage gris-vert arrondi et dense
• apprécie les sols bien drainés, surtout en hiver
• autre espèce : Ballota acetabulosa



Gaura
Gaura lindheimeri :
h. 1m et Ø 0,80 m
• vivace à fines feuilles caduques • hampes de fleurs blanches / rosées mai / septembre
• indifférent à la nature du sol
• supporte la mi-ombre

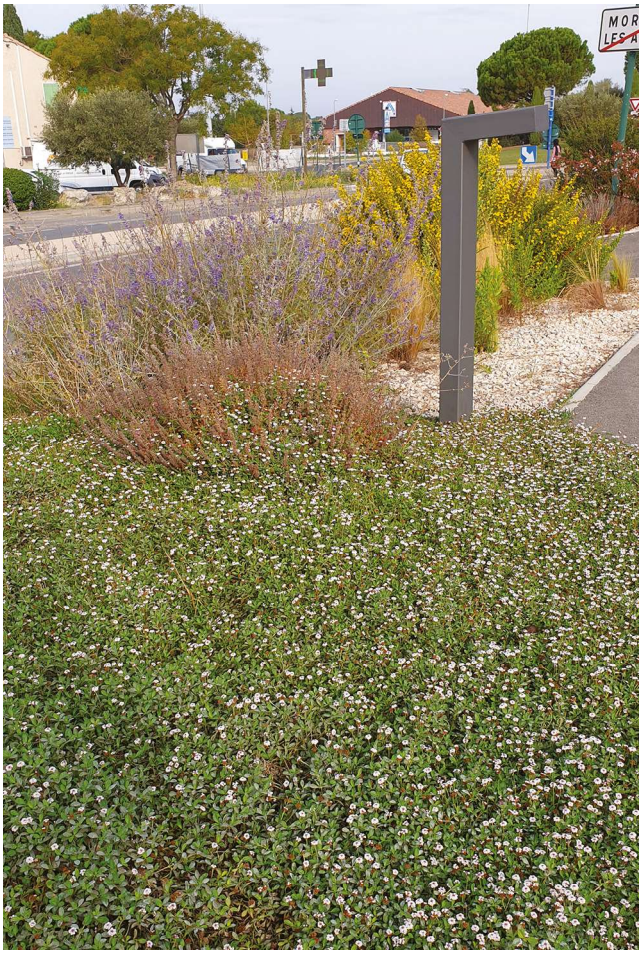
Les plantes couvre-sols

Utiliser des plantes couvre-sols et steppes fleuries, en alternative aux gazons

▸ Créer des petits gazons soignés très résistants à la sécheresse avec des **essences gazonnantes exotiques de type Zoysia tenuifolia, Lippia nodiflora, Achillea crithmifolia ou le Cynodon « Santa Anna ».**

▸ Composer de petites surfaces de steppe fleurie très économe en eau avec des essences de thym, santoline, immortelle, genêt rampant, vergerette, aubriete, gaillarde... Utiliser éventuellement des tapis pré-ensemencés en annuelles et vivaces couvre-sols. Ils sont faciles à mettre en œuvre et peuvent être composés de mélanges d'essences fleuries locales choisies à la carte.

▸ Opter pour des plantations de grandes graminées pour créer des massifs, couvrir des accotements. Retenir pour ce faire les familles des Miscanthus, des Stipa et des Pennisetum, qui offrent une bonne résistance à la sécheresse et acceptent les sols médiocres. Ces graminées sont intéressantes pour leur aspect souple et leurs inflorescences, souvent persistantes en hiver. Attention, certaines espèces peuvent toutefois s'avérer envahissantes.



Tapis de Lippia nodiflora, Résidence Olea - Route de Vedène (Morières-les-Avignon)



Prairie en grandes graminées sur les berges du Rhône (Avignon)

Les espaces de prairie

Réserver les prairies et pelouses fleuries aux secteurs les plus frais des plaines et aux secteurs arrosables avec de l'eau brute

▸ Créer sur ces secteurs, des prairies rustiques et **riches en biodiversité locale** en utilisant des palettes d'herbacés et de fleurs sauvages indigènes.

▸ Favoriser la biodiversité et le fleurissement, tout en faisant **des économies, en laissant croître l'herbe des prairies entre deux fauches.** Faucher de façon différenciée selon l'usage (secteurs destinés à être fréquentés, tracés des axes de passage, parties à l'écart ou motifs décoratifs d'herbes plus hautes…).

▸ Passer, **sur les grandes parcelles, à une gestion plus « agricole »** en laissant par exemple quelques temps la fauche en place en andains avant exportation.

Quelques conseils pour les prairies fleuries en ville

▸ Maintenir **un sol plutôt pauvre** pour ne pas favoriser la levée des plantes nitrophiles.

▸ Pratiquer **une fauche tardive**, laissée un temps en place pour que les graines des essences fleuries arrivent à maturité et puissent se réensemencer naturellement.
Laisser la fauche en place quelques temps avant exportation afin de favoriser cette régénération.

▸ Sauf exception, **réensemencer fréquemment en essences fleuries,** sous peine de voir décroître fortement ce fleurissement dès la seconde année.

DÉPOUSSIÉRANT

En milieux urbains, les prairies en fauche tardive sont intéressantes pour leur rôle de filtre à poussières.



Prairie fleurie sur ilot séparatif entre une chaussée véhicules et une voie qui a été dédiée aux vélos (Avignon). La floraison de ce type de prairie en Provence est essentiellement printanière et d'assez courte durée – Parmi les essences en présence, seuls les Pavots de Californie (Eschscholzia californica) et les Œnothères (Oenothera sp.) auront des floraisons qui vont se prolonger sur l'été. Ces deux essences sont très résistantes à la sécheresse

4 Conseils de plantation

Planter dans des sols adaptés

Installer les plantes méditerranéennes de garrigue dans des sols bien drainés, voire caillouteux. Elles ne supportent pas les sols compacts et lourds. Les planter dans un mélange terre-pierre ou mettre en place des cailloutis en fond de fosse de plantation si les sols ne sont pas suffisamment aérés. Ne pas apporter d'engrais pour ces plantes de milieux pauvres, ni d'excès de mulch organique.

Planter en automne

C'est la saison où les plantes installent pour la plupart leur système racinaire quand les sols sont encore chauds et quand se concentre l'essentiel des pluies. Cela permettra d'optimiser la reprise des plantations et de limiter l'arrosage.

Privilégier les jeunes plants

Cela est plus économique et assure une meilleure capacité de reprise et à terme une meilleure résistance à la sécheresse.



Mulch en bois déchiqueté sur jeunes plantations

Pailler

Pailler les pieds d'arbre et les sols plantés d'arbustes ou de vivaces (excepté sous les essences botaniques méditerranéennes qui apprécient les terrains pauvres) avec des paillages biodégradables ou du « bois raméal fragmenté » (BRF) pour maintenir l'humidité et favoriser la vie du sol en le reconstituant et en l'enrichissant. Un « paillage » minéral peut aussi être réalisé avec une couche de graviers ou de galets, notamment pour les jardins secs. Dans ce cas, utiliser préférentiellement des granulats d'extraction locale (calcaires concassés ou graviers de rivière) pour leur harmonie de teinte avec les sols et le bâti et afin de limiter l'empreinte écologique liée au transport. Dans tous les cas, utiliser un nombre restreint de types de paillage permet d'éviter un effet patchwork.

Arroser de façon espacée « à la cuvette » durant les premières années de plantation

Aménager de larges cuvettes au pied de chaque plant et arroser durant les premières années en quantité suffisante mais de façon très espacée dans le temps (régler les systèmes de goutte à goutte en conséquence). Cela favorise un enracinement profond, garant d'une meilleure résistance des végétaux à la sécheresse.

LE BOIS RAMÉAL FRAGMENTÉ

La technique consiste à broyer de jeunes rameaux vivants fraîchement coupés (majoritairement issus de taille de feuillus) et à épandre le mulch de broyat frais, en saison hivernale, sur les sols à protéger en pied d'arbres ou des plantes ornementales horticoles. La mise en place de BRF permet une augmentation de la microflore et de la microfaune du sol, une amélioration de la structure du sol et de sa capacité de rétention en eau. Il permet également un meilleur contrôle des plantes hôtes et des maladies cryptogamiques et enfin, limite les frais de mise en décharge des déchets verts. Le BRF donne de bons résultats en Vaucluse, y compris sur les talus.

Affiner et valoriser l'aménagement et la gestion des espaces publics en postulant à des labels

De nombreux labels coexistent actuellement pour distinguer les sites ou les communes françaises les plus avancées en matière de gestion environnementale, de qualité du cadre vie ou d'accueil du public. Les sites ou les communes peuvent être distingués par plusieurs de ces labels.
Ces labels aussi axés sur la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles ont chacun à leur manière accompagné les décisions nationales d'interdiction progressive de l'usage des pesticides en ville [1].
Ces labels sont des outils de reconnaissance des bonnes pratiques, d'aide à la décision, de communication/de sensibilisation à destination du public, des techniciens et des élus. Ils offrent aussi d'intéressantes possibilités de partages d'expériences dans le cadre de réseaux de sites labélisés.

Label Villes et Villages Fleuris
Créé en 1959 par l'État, ce label est géré à partir de 1972 par le Conseil national des villes et villages fleuris, structure associative rassemblant des représentants du Ministère de la Culture et de la Communication, des élus locaux ainsi que des professionnels de l'horticulture, de l'environnement, du tourisme, du paysage et de l'urbanisme.
Le label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration du cadre de vie et des stratégies d'attractivité touristique mises en place, à travers le paysage, le végétal et le fleurissement. La valorisation des espaces publics et du patrimoine bâti ainsi que les aspects participatifs de cette gestion font partie des critères du label.
L'attribution des trois premières « fleurs » aux communes se fait au niveau régional, la première étant attribuée par ce dernier sur proposition du jury départemental. En Vaucluse, l'agence Vaucluse Provence Attractivité assure cette mission.
En 2023, 4785 communes ont participé à cette démarche, 278 communes étaient labélisées « 4 fleurs ».
En savoir plus : https://www.villes-et-villages-fleuris.com/

Label EcoJardin
Ce label construit collectivement par des professionnels de la nature en ville en 2012, a pour objectif de promouvoir la gestion écologique des espaces verts.
Il concerne tous types d'espaces verts ou naturels, publics ou privés ouverts au public, du parc à l'espace naturel en passant par les cimetières et les arbres d'alignement.
En 2023, 821 sites étaient labellisés EcoJardin.
En savoir plus : http://www.label-ecojardin.fr/

Label Jardin remarquable
Mis en place en 2004, ce label d'État, géré par les DRAC, est destiné à valoriser les parcs et jardins ouverts au public (y compris les jardins privés) présentant un intérêt sur le plan de l'histoire, de l'esthétique ou encore de la botanique.
Pour bénéficier du label, cet intérêt doit se doubler d'un entretien exemplaire, respectueux de l'environnement, ainsi que d'un accueil attentif du visiteur.
Ce label est accordé pour une durée de cinq ans.
Plus de 470 jardins sont labélisés « Jardin Remarquable » en France, dont 9 en Vaucluse.
Pour en savoir plus : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Jardin-remarquable

Il existe de nombreux autres labels, renseignez-vous.

- **Label Commune Nature** - Il distingue les démarches pour la qualité de l'environnement, notamment celle des eaux,

- **Label Espace Végétal Ecologique (EVE®)** développé par **Ecocert®** pour guider les gestionnaires d'espaces végétaux publics ou privés dans la mise en œuvre de pratiques durables et écologiques,

- **Label Villes et villages étoilés** - Il distingue les politiques de réduction de la pollution lumineuse,

- **Label Ville Durable et Innovante** – Il propose un cadre de 17 objectifs de développement durable,

- **Label écoquartier** - Il incite à la conception, la construction et la gestion durable de quartiers en zone urbaine,

- **Label Village étape** - Il valorise le tourisme basé sur les valeurs paysagères,

- **Label station verte** - Il valorise les politiques touristiques respectueuses de l'environnement et du cadre de vie,

- **Le Programme Territoire Engagé Transition Ecologique** - Il incite à créer des territoires attractifs durables, sobres en énergie, riches en qualité de vie, résilients face au changement climatique.

[1] Interdiction effective depuis le 1er juillet 2022 en agglomération, dans tous les lieux non couverts publics comme privés. Interdiction qui sera étendue en janvier 2025 aux terrains de sports qui y faisaient exception.

Le guide « Aménager les espaces publics » à l'attention des communes du Vaucluse est le fruit d'une réflexion conduite dans le cadre du concours départemental des Villes et Villages Fleuris animé par l'agence Vaucluse Provence Attractivité par délégation du Département de Vaucluse, label placé sous l'égide du Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Ce label récompense les actions conduites par les communes en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics dans un contexte de changement climatique , la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité , la valorisation du patrimoine.

Au-delà des attentes du label, il nous est apparu intéressant de pouvoir accompagner les communes dans la réussite de leur projet d'aménagement en agrégeant conseils et recommandations.

Le présent guide tente de répondre à cette ambition en mettant en exergue les points d'attention à avoir au démarrage d'un projet, en proposant un regard et une analyse par typologie d'espaces (voies, places, parcs, jardins…) et enfin en orientant les choix des matériaux, du mobilier et des végétaux.

